

## ASPECTS SOCIOLOGIQUES DU SYNDICALISME OUVRIER\*

Par le Dr. STAVROS VOUTYRAS

I . Le syndicalisme ouvrier traverse une crise. Crise de sa classe dirigeante, premièrement; dissensions entre celle-ci et la masse des salariés, apathie et manque de confiance de ces derniers. Malgré cela, le syndicalisme ne cesse pas d'être considéré comme le représentant de la masse ouvrière, d'agir en son nom et de lui imposer une certaine discipline.

Le syndicalisme constitue donc une réalité. Mais cette réalité s'entoure de plusieurs problèmes variés, liés à la forme actuelle de la vie sociale. L'organisation économique et sociale contemporaine influence la composition du monde du travail et son comportement<sup>1</sup>. D'autre part, le droit syndical constitue la connection immédiate des évolutions économiques et sociales. Etant donné que la vie économique et sociale se transforme, le mouvement ouvrier se trouve obligé de transformer ses structures et ses objectifs en vue de l'évolution nouvelle.

La vie sociale contemporaine se caractérise, en effet, surtout par :

- a) le progrès technique croissant et l'automatisation de l'industrie et de l'administration,
- b) l'économie des grandes unités et la structure oligopolique de l'économie,
- c) l'intervention croissante de l'État et l'extension du secteur nationalisé,
- d) la transformation du monde du travail,

---

\* A cette étude une «mention spéciale» a été décerné par l' Académie Internationale de Lutèce de Paris (9ème grand concours de 1977, Section sciences).

1. V. Germidis : Stratégie syndicale et inflation dans les sociétés modernes, 1969, p. 17. D'après J. D. Reynaud (la nouvelle classe ouvrière, la technologie et l'histoire, dans la Revue Franç. de Science Politique, juin 1972. p. 542) les transformations du travail n'influent que sur l'attitude et le comportement des salariés. Ils influent le plus souvent par l'intermédiaire de ses organisations.

- e) la «révolution» de la connaissance et le besoin, par conséquent, d'une éducation permanente,
- f) le renforcement des moyens de publication et d'information<sup>2</sup>,
- g) la contestation contemporaine.

\*  
\*  
\*

Nous avons dit que le syndicalisme contemporain doit affronter le problème des dissensions entre son élite et la masse des salariés. En effet, le problème de la «démocratie syndicale» est fondamental pour le mouvement ouvrier de notre temps. C'est la distance, devenue toujours plus large, entre les cadres syndicaux et les ouvriers de base, entre les directives des premiers et l'action spontanée des masses<sup>3</sup>. Le problème de l'unité du mouvement syndical se pose d'une façon impérative<sup>4</sup>.

La vie de l'ouvrier dans la société industrielle contemporaine conduit la division de sa condition en deux parties; l'une se déroule dans le lieu de travail et implique des relations sociales déterminées par les conditions dans lesquelles s'exerce son travail. L'autre, au contraire, constitue la vie privée de l'ouvrier, dans un monde où son travail ne joue plus aucun rôle. Mais il est difficile d'admettre que l'ouvrier adopte le point de vue bourgeois une fois sorti de l'usine et rentré chez lui, car cet argument, d'après Widick<sup>5</sup> peut-être retourné. Il faut donc nous interroger et savoir si nous ne sous-estimons pas le facteur psychologique, c'est-à-dire si l'ouvrier n'est pas plus intéressé par ses conditions de travail que par son salaire. Si les dirigeants des syndicats n'ont pas saisi ce problème, on peut y voir la preuve qu'ils sont devenus étrangers au mode de vie de ceux qu'ils ont censés représenter.

Or, l'application de la démocratie syndicale risque de se limiter au plan des dirigeants syndicalistes et de céder la place à un régime autoritaire dans les relations entre la masse des salariés et les leaders des syndicats<sup>6</sup>.

2. V. E. - H. Lacombe : Les changements de la société française (Ed. ouvr., 1971), p. 226.

3. Goetz - Girey : Problèmes des syndicalismes, dans «Droit Social» 1965, p. 30, Vailand : La pratique de la démocratie dans le syndicalisme ouvrier (Rev. de l'Action Popul. 1959, p. 552), Erbès - Seguin : La démocratie syndicale : Vrai ou faux problème? (Sociol. du Trav. 1964, p. 419).

4. P. Le Brun : Questions actuelles du Syndicalisme, 1965, p. 101 et s. Parmi les résultats qui ont été recueillis par D. Lahalle et N. Lowit - Fratellini d'une enquête réalisée dans des industries textiles est incluse aussi la conclusion que la distance qui sépare les syndicalistes de la masse des ouvriers est devenue de plus en plus nette. V. C.N.R.S., Centre d'études sociologiques Division du travail, classe ouvrière et syndicalisme, 1962, p. 173 et s., p. 231.

5. «Le syndicalisme en péril. La leçon américaine», 1966, p. 55 - 56.

6. M. Crozier : Sociologie du syndicalisme, dans le Traité de Sociologie du Travail, 2 p. 170 et s.

La démocratie syndicale n'est pas, certes, le seul problème que notre époque pose au mouvement ouvrier. Plusieurs autres questions se posent également. Ce sont :

- Pluralisme syndical ou syndicalisme unifié?
- Syndicalisme idéologique ou syndicalisme réaliste, opportuniste?
- Intégration du mouvement syndical à la société, incorporation aux institutions étatiques ou non? Indépendance à l'égard de l'Etat, à l'égard des partis politiques, des autres classes sociales, enfin, ou liaison avec les pouvoirs publics? Le syndicalisme se maintiendra-t-il dans la contestation ou avancera-t-il vers la participation?
- Conservation des formes classiques du syndicalisme de métier et du syndicalisme local ou promotion vers le syndicalisme de l'entreprise?
- Simple représentation des intérêts professionnels, caractère facultatif et liberté d'adhésion ou participation obligatoire à l'organisation de la profession?
- Le problème de la nature des revendications : Revendication des augmentations des salaires, même jusqu'à l'inflation ou collaboration pour maintenir le niveau des prix? Le syndicalisme partant de la revendication des droits des travailleurs, va-t-il les pousser vers une prise de conscience des problèmes sociaux et économiques généraux?
- Quelle sera l'attitude du mouvement ouvrier face aux grandes unités de notre temps? Face aux grandes unités politiques, comme l'Europe et face aux grandes unités économiques, comme les entreprises multinationales?
- La question enfin de la formation des cadres syndicaux, le problème de l'information et celui de la grève sont les problèmes actuels du syndicalisme<sup>7</sup>; les procédures du Droit Social et de la Politique Sociale ont la mission de les affronter.

\* \* \*

L'existence de plusieurs centrales syndicales, le pluralisme syndical, a le désavantage de disperser les forces du mouvement. Le syndicalisme unifié, au contraire, a le désavantage de l'organisation bureaucratique et de la centralisation. La différenciation conduit souvent à une distinction idéologique, tandis que le syndicalisme unifié exerce le plus souvent une politique pragmatique.

7. Dans cette étude on utilise alternativement les termes «Syndicalisme» et «mouvement syndical» ou «mouvement ouvrier». Nous ne croyons pas que ce soit une réussite, ni la découverte d'une résonance la qualification comme «mouvement ouvrier» du syndicalisme combattant, qui est placé contre les employeurs et l'état. V.P. de Laubier : Esquisse d'une théorie du syndicalisme, dans la «Sociologie du Travail», 4, 1968, p. 368 et s. 383 et s., V. pourtant, R. Gombin : Mouvement syndical et théorie sociologique (Revue franç. de science politique, juin 1972, p. 559).

En effet, dès l'apparition du mouvement syndical, ses relations avec les partis politiques ont été difficiles. Pour Marx l'état, le gouvernement et les partis n'étaient que les représentants de la classe possédante. Et Lénine considérait les syndicats comme les leviers nécessaires qui transmettent le mouvement des idées aux masses. J. Jaurès, enfin, déclarait que l'Etat se réduit à un rôle d'arbitre entre les employeurs et les ouvriers <sup>8</sup>.

La conception libérale du syndicalisme avait pour but son autonomie : indépendance à l'égard de l'état, à l'égard des partis politiques, à l'égard des autres classes sociales. Représentation simple des intérêts professionnels, suivie d'un caractère facultatif, la liberté de l'adhésion et le pluralisme syndical <sup>9</sup>.

Au contraire, l'intégration aux institutions étatiques est liée à la reconnaissance du syndicat le plus représentatif <sup>10</sup>. Les syndicats sont ainsi menés de la contestation à la participation. Le syndicat doit participer (<sup>10a</sup>) à l'organisation de la profession et poursuivre des réformes dans les institutions étatiques <sup>11</sup>.

Pourtant, si le syndicalisme s'occupe seulement des problèmes généraux économiques et sociaux, il n'y a que deux voies ouvertes, la révolution ou l'intégration. Il n'existe pas de solutions moyennes. Le syndicalisme va devenir politisé, idéologique ou il s'incorporera aux institutions nationales. Le fait, d'ailleurs, qu'il se préoccupe presque uniquement des petits problèmes du travail le conduit à glisser vers une sorte de corporatisme. Lénine était sûr que si le mouvement ouvrier était libre, il s'enfermerait nécessairement dans un cadre corporatif étroit.

Le mouvement syndical est étroitement lié au système économique. Il ne lui est pas possible de se développer en dehors de lui ; ni indépendamment de ce système. La transformation de l'entreprise passant d'un système de monarchie absolue en monarchie constitutionnelle, puis en démocratie parlementaire et, enfin, en démocratie économique en est la preuve. D'ailleurs, il est remarquable que le syndicalisme se développe dans un capitalisme en plein développement. S'il af-

8. V. «Les syndicats et la politique», dans la Revue Politique et parlementaire, Janv. 1972.

9. J. - M. Verdier : Syndicats, p. 36 et 111. Ainsi, un des plus anciens problèmes du syndicalisme est celui du système dit «open shop», c'est à dire du système selon lequel il est permis d'être attaché à une entreprise, sans être ou sans devenir syndiqué. C'est le problème du syndicat obligatoire, du syndicalisme automatique.

10. Dès la fondation de l'Organisation Internationale du Travail le problème du syndicat représentatif s'est posé ; et le droit contemporain a créé une conciliation ; il a conservé le pluralisme, mais il a réservé au syndicat représentatif la compétence de l'organisation professionnelle (V. Rivero et Savatier ; Droit du Travail, p. 47 s.).

10a. La fonction de l'incorporation sociale qui conduit de la contestation à la participation prend, d'après J. M. Verdier, trois formes : a) d'une part la consultation des syndicats, b) d'autre part, la participation à la réglementation du travail au sens large, c) enfin, l'association à la gestion de certaines institutions («Syndicats» 1966, p. 30).

11. Selon Georges Lefranc («Le syndicalisme dans le monde», 1966, p. 131) ceux qui ont lutté dans le passé pour la monopolisation de la représentation ouvrière ont travaillé pour faire du syndicalisme une institution de l'état.

fronte une crise, il n'est pas possible pour le syndicalisme de se développer. Les grèves, selon G. Lefranc<sup>12</sup>, deviennent difficiles, s'il existe sur le marché du travail des chômeurs prêts à accepter des conditions de travail médiocres. Selon la conception marxiste, dans le régime capitaliste, la roue se meut de bas en haut pour que les syndicats portent devant le pouvoir les revendications des ouvriers; dans les régimes communistes la roue se meut de haut en bas, pour porter aux masses les directives du pouvoir.

\* \* \*

II. Le syndicalisme n'admet pas de solution; il ne constitue pas un problème. C'est pour cette raison qu'il survivra au communisme, comme il a survécu au fascisme et au national-socialisme. Selon Frank Tannenbaum, ces phénomènes ne sont que des phénomènes secondaires; mais c'est des mêmes troubles sociaux qu'est né le syndicalisme. La différence consiste dans le fait que le syndicalisme n'est pas un mouvement messianique. C'est une force, une idée.

Le mouvement ouvrier n'est pas une conséquence directe du triomphe de la machine. Les premières corporations de travailleurs sont antérieures d'un demi-siècle au système industriel. Le facteur décisif, selon Lefranc, n'est pas la transformation technique, mais la distinction entre le travail et la propriété des moyens de production. Et, d'après Fr. Sellier<sup>13</sup> «l'instabilité des rapports sociaux de production naît de la confusion de deux ordres : l'ordre de la propriété et l'ordre de l'autorité. Le premier règle le pouvoir sur les choses, le second règle le pouvoir sur les personnes. La difficulté du problème vient des relations particulièrement étroites entre propriété de l'entreprise et autorité sur les travailleurs».

Ainsi, les premières unions d'ouvriers n'étaient pas le résultat de la révolte des masses contre l'exploitation capitaliste. Le syndicalisme ouvrier n'est pas né de la confirmation de la lutte des classes. Par conséquent sa conservation ne dépend pas de la conservation de la classe ouvrière sous sa forme traditionnelle. Le syndicalisme survivra indépendamment de tous ces problèmes.

Notre époque, que caractérise la décadence des idéologies, est une époque où le syndicalisme peut se développer librement. Le mouvement ouvrier, écrit Frank Tannenbaum<sup>14</sup>, ne doit pas son développement initial à un projet organisé. Il correspond simplement à un besoin. Et peut-être que le secret de son extension primitive se trouve dans l'absence de l'idéologie.

Le mouvement syndical constitue un facteur de changement social. La conception classique, d'une part, qui, autrefois, ne reconnaissait ni sa nécessité ni son utilité et qui essaie aujourd'hui de l'incorporer dans des cadres dépassés, et la conception révolutionnaire d'autre part, qui le considère selon ses cri-

12. Op. cit.

13. «Stratégie de la lutte sociale», p. 25.

14. «A Philosophy of Labor» (traduction hellénique) p. 63.

tères bien connus, se trompent, je crois, toutes les deux. «L'historien de l'avenir», écrit Frank Tannenbaum, «examinant les complications des deux derniers siècles, s'étonnera de voir que les intellectuels n'ont pas pu comprendre l'importance du syndicalisme comme force réformatrice de notre monde industriel».

Le syndicalisme survivra à tous les renversements et à toutes les conceptions étroites qui l'oppriment<sup>15</sup>. Il est l'instrument normal des ouvriers comme la ville est l'environnement convenable pour les commerçants dans la société industrielle. L'ouvrier se trouve isolé dans la foule anonyme. C'est pour cette raison que le syndicalisme constitue une négation de l'individualisme de la révolution française. Le mouvement ouvrier constitue, en effet, sans en avoir conscience, une révolte contre l'individualisme de la société industrielle. Et c'est pour cette raison qu'il faut combattre le phénomène qu'on observe actuellement de l'éloignement entre le syndicalisme et les masses ouvrières.

\*  
\* \*

III. Il me semble que l'opinion de Marcel David<sup>16</sup> sur les nouvelles formes de notre société industrielle, qui incitent les travailleurs à ne pas contester la propriété, mais à faire pression sur le pouvoir, a une valeur relative. Cela, parce que la participation des travailleurs à la gestion et aux bénéfices des entreprises est la forme contemporaine de la contestation de la propriété, forme qui n'est plus celle que lui a donné Proudhon, il y a un siècle. De la contestation - combat, le syndicalisme passe à la contestation - dialogue et à la participation<sup>17</sup>. Selig Perlman<sup>18</sup> voyait comme syndicalisme véritable ce qui découle des buts purement économiques, la protection et l'administration du marché du travail et la collaboration avec les employeurs. Ce syndicalisme est selon Perlman «organique». Toute autre forme de syndicalisme était, selon lui, un faux syndicalisme.

Arnold Rose<sup>19</sup> distingue entre les associations de personnes celles dont les buts et les activités aboutissent à l'expression ou à la satisfaction des intérêts propres de leurs membres, et celles qui ont l'intention de réaliser une transformation de l'environnement par l'influence qu'elles exercent. Et il donne aux premières le nom d'associations d'expression et aux autres celui d'associations d'influence sociale.

---

15. Fr. Tannenbaum, op. cit., p. 75. «La conciliation des économistes avec les organisations ouvrières, était lente et de mauvaise grâce». Je crois que c'est valable aussi pour l'interprétation strictement juridique!

16. «Les travailleurs et le sens de leur histoire», 1967, p. 78 et s.

17. Cf. Bolle de Bal : Syndicalisme intégré et syndicalisme encouragé (Revue Socialiste, 1964, p. 333).

18. S. Perlman : A Theory of the Labor Movement, p. 276. S. Perlman et l'Ecole de Wisconsin visent une évolution unique du mouvement ouvrier vers l'incorporation à la société globale.

19. Theory and Method of Social Science (The University of Minesota Press), 1954, p. 52.

Selon Albert Meister, la distinction<sup>20</sup> qui définit l'association comme une union qui repose sur l'accès volontaire et sur les connaissances ou les activités communes dans un but non financier, n'est pas absolument nette. Nous en sommes d'accord, parce que si l'on admet la distinction de Rose, où placera-t-on le syndicalisme? Sans doute constitue-t-il un mélange, un amalgame d'union d'expression et d'influence sociale.

La tendance à l'associationnisme constitue selon Meister<sup>21</sup> une réponse aux transformations rapides et violentes de l'environnement technique et économique.

Michel Crozier dans la «Sociologie du Syndicalisme»<sup>22</sup> considère le mouvement ouvrier comme «la réaction d'un groupe social particulier aux transformations qu'a apportées l'industrialisation; mais aussi, d'une part, comme un type d'organisation ayant son rôle dans la vie économique et sociale actuelle et en même temps, sa structure et ses lois propres de fonctionnement, d'autre part comme un facteur de changement dans la société tout entière...». Le mouvement ouvrier, selon Crozier, excepté son point de vue génétique, c'est à dire l'étude des besoins auxquels répond le mode et les motifs de son développement, peut être examiné du point de vue structurel, du point de vue fonctionnel, idéologique et, enfin, du point de vue du changement, comme un facteur de transformation<sup>23</sup>.

Patrick de Laubier propose une interprétation du dynamisme syndical concernant l'aspect fonctionnel du syndicalisme, c'est à dire, son intégration sociale d'une part et de l'autre son aspect idéologique<sup>24</sup>. Cette division répond, croyons-nous, à une des réalités contradictoires de notre époque. Une réalité, parce que le syndicalisme, vu à travers le prisme contemporain a, à première vue, deux aspects : l'un comporte son intégration aux institutions étatiques, sa fonction comme partenaire du dialogue organisé, la nouvelle tendance du syndicalisme de l'entreprise, l'identification à l'entreprise avec un éloignement simultané des syndicats traditionnels du syndicalisme de métier et du syndicalisme local, la participation à la gestion et aux fruits de l'entreprise. L'autre est constitué par le syndicalisme traditionnel sous sa forme intransigeante, la revendication continue. Notre époque se caractérise par la croissance toujours accélérée du syndicalisme fonctionnel par rapport à sa forme ancienne et au mouvement ouvrier politisé<sup>25</sup>.

Raymond Aron distingue deux rôles fondamentaux pour les militants syn-

20. «Vers une sociologie des associations» (Ed. Economie et Humanisme - Ed. ouvrières), 1972, p. 15.

21. Op. cit., p. 164.

22. «Traité de Sociologie du Travail» (Friedmann - Naville), 2, p. 170 et s. (p. 171).

23. L'analyse de M. Crozier répond aux trois problèmes fondamentaux qui dominent la Sociologie; celui de l'action sociale, de l'organisation sociale et du changement social. V. Guy Rocher; Introduction à la Sociologie générale, 3 tomes, 1968.

24. «Esquisse d'une théorie du syndicalisme», «Sociologie du Travail» 4, 1968, p. 362 et s.

25. J. M. Albertini; La crise des stratégies syndicales («Economie et Humanisme», 168, suppl. p. 3).

dicaux : l'encadrement, d'une part et la contestation, de l'autre<sup>26</sup>. J. Frisch-Gauthier, par ailleurs distingue dans le mouvement syndical trois fonctions : le syndicalisme de contrôle, celui de la lutte et celui de l'organisation<sup>27</sup>. C'est en effet, une question discutable de savoir s'il existe aujourd'hui une nécessité de choix entre le syndicalisme politisé et révolutionnaire et son aspect fonctionnel. Le mouvement ouvrier constitue un phénomène compliqué et peut-être doit-il éviter l'influence de la typologie. D'autre part, le syndicalisme contemporain apparaît simultanément comme un facteur d'équilibre et comme celui du changement social<sup>28</sup>.

P. de Laubier part de la célèbre distinction proposée par Tönnies entre «Communauté» (*Gemeinschaft*) et «Société» (*Gesellschaft*) qui correspond aux deux aspects fondamentaux du syndicalisme. Le syndicalisme s'est créé comme une communauté pour répondre à des besoins de solidarité, mais apparaît aussi comme une société, comme une unité rationnellement constituée en vue d'un but fixé pour l'amélioration des conditions matérielles de vie de ses membres. Le type communautaire répond principalement aux sentiments, le type sociétaire aux intérêts. Et selon Durkheim, la procédure de différenciation du travail social détruit la solidarité mécanique traditionnelle et évolue vers une incorporation sociale et vers une solidarité organique. Dans le type sociétaire le syndicalisme ne cherche plus, comme les travailleurs prolétaires, une communauté dans l'organisation professionnelle, mais un moyen d'obtenir des avantages.

P. de Laubier admet pourtant l'intervention d'une différenciation entre les deux aspects du syndicalisme. Il existe des situations intermédiaires, qui varient selon les époques et les pays, surtout à cause des facteurs démographiques<sup>29</sup>.

Je pense que le mouvement syndical libre; à cause des évolutions que nous avons décrites, s'achemine rapidement vers un triple aspect; à côté du syndicalisme revendicatif et celui de la lutte idéologique, je crois que vient s'ajouter une nouvelle sorte de syndicalisme. Une partie des syndicats traditionnels de l'Occident, mais surtout ceux des pays en voie de développement suivent la voie de syndicalisme revendicatif (syndicalisme de la première espèce). Ses chefs exigent continuellement «encore plus» («more») : augmentation des salaires, des prestations de la sécurité sociale, ainsi que des revendications quotidiennes des syndicats particuliers. Le niveau culturel des cadres syndicaux ne se trouve pas à un point satis-

26. Cf. Le militantisme syndical en France, par J. Capdevielle et R. Mouriaux dans la Revue de Science Politique, juin 1972, p. 575.

27. Op. cit. (et bibliographie riche).

28. Richard Gombin : Mouvement syndical et théorie sociologique, op. cit. p. 562. «L'idée syndicale a la force d'expansion des idées simples». «L'idée syndicale est une idée nouvelle, riche de possibilités et de développements» écrivait en 1932 André Hauriou (Les syndicats et la fonction publique, dans «Le syndicalisme moderne» de la Faculté de Droit de Toulouse, pp. 109 et 110).

29. Op. cit., p.p. 365 et 366.

faisant; c'est pour cela qu'ils suivent le courant traditionnel. Les militants s'opposent à toute idée de lutte idéologique; et cela conduit à l'apolitisation du mouvement ouvrier. En principe, il existe dans ce genre de syndicalisme un climat de collaboration avec le pouvoir public tout en conservant le caractère revendicatif du mouvement.

La deuxième sorte de syndicalisme que suivent les syndicats du monde libre, attachés au parti communiste, place le mouvement dans le cadre de la lutte des classes. Il refuse l'apolitisation et le considère comme un instrument de la marche vers le socialisme. Cette forme de syndicalisme, soutenue par certains penseurs du monde occidental, continue à considérer le mouvement syndical comme force de lutte sociale. Il renonce aux changements structurels de la société contemporaine, mais, dans certains cas, tout en appliquant la pratique marxiste et léniniste, il ne refuse pas la collaboration avec les pouvoirs publics, tout en conservant immuable le principe de la lutte des classes.

La troisième forme de syndicalisme provient de l'étude de la structure économique et sociale contemporaine, mais aussi d'une attitude futuriste. Cette forme rejette la conception ancienne du caractère universel de la classe ouvrière et des grandes unités syndicales et place le syndicalisme dans le cadre de la vie économique et sociale contemporaine, telle qu'elle a été formée par les entreprises d'aujourd'hui. Elle refuse également la détermination d'une politique unique des salaires et ne s'oppose pas à la différenciation des travailleurs selon la situation économique des secteurs particuliers. Cette forme de syndicalisme est flexible à l'égard de la mobilité ouvrière; ce dernier étudie la réalité socio-économique et s'adapte à celle-ci au lieu de combattre une ombre en s'appuyant sur des structures dépassées.

\*  
\* \*  
\*

IV. On pourrait s'étendre davantage sur la forme contemporaine du syndicalisme, ses structures, son attitude à l'égard de la forme actuelle des entreprises, ses relations avec la politique, sa forme juridique. Mais les limites étroites d'une étude m'obligent à conclure. Ainsi :

a) Je crois qu'il n'existe pas de type unique de syndicalisme dans le monde ni de «recette» unique pour l'organisation du mouvement. C'est ce que l'expérience et l'étude des formes syndicales dans divers pays nous enseigne<sup>30</sup>. Il n'existe pas, il est impossible même qu'il existe, une forme de syndicalisme commune aux Etats Unis et à la France à Israël et à la Suède à la Grande Bretagne et à l'Italie ou l'Allemagne, aux pays africains ou à l'Amérique latine.

Il n'existe pas dans le monde de type unique d'action syndicale, d'objectifs et de moyens d'action. Il n'existe pas non plus de stratégie, mais simplement de

30. V. A. Capocci : L'avenir du Syndicalisme, 1967, p. 79 et s.

«tactique» syndicale. Presque tout dépend de la structure de chaque société, de la structure de son syndicalisme, du climat politique, des fondements historiques de son mouvement ouvrier, de la culture des masses et des militants, du niveau d'industrialisation du pays et de son développement économique et social.

b) La question de l'unification du mouvement syndical dans un pays déterminé constitue un problème interne de ce mouvement. L'unification doit s'imposer par les syndicats mêmes. Dans ce cas-là le rôle des chefs syndicaux est important.

c) La dispersion, au point de vue syndical, de la force de la nouvelle classe ouvrière a affaibli l'influence politique du syndicalisme <sup>31</sup>.

d) Il n'est pas possible que le syndicalisme veuille se substituer au pouvoir législatif et exécutif. Il n'est pas opportun que le syndicalisme s'attache à un type de société idéale, et cela, parce que l'évolution crée de nouveaux besoins et de nouveaux problèmes et ainsi va au delà de la forme définitive et parfaite de la société.

L'idée de la révolution sociale ne peut plus être l'objectif du syndicalisme. Elle est attachée à un niveau que le capitalisme contemporain est parvenu à surmonter. Le tableau de l'exploitation capitaliste s'est affaibli; et, c'est la période de l'égalité qui a commencé. C'est dans ce cadre que le syndicalisme doit lutter.

e) Le syndicat constitue une institution qui est caractérisée par l'organisation permanente <sup>32</sup>. D'après J. M. Verdier <sup>33</sup> le syndicat «est un groupement constitué par des personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle, en vue d'assurer la défense de leurs intérêts, la promotion de leur condition et la représentation de leur profession par l'action collective de contestation et de participation à l'organisation des professions, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique nationale en matière économique et sociale». Grégoire Cassimatis distingue les droits du travail en droits d'ordre économique, politique et moral. La mission du syndicalisme n'est pas seulement, selon lui <sup>34</sup>, de protéger les droits économiques de ses adhérents, «mais aussi de travailler, dans le cadre de la coexistence des classes, à l'amélioration du niveau de vie des masses et à l'instauration d'un ordre social meilleur dans le monde». «Cette coexistence — comme toute coexistence d'ailleurs — suppose l'opposition d'intérêts d'aspirations». «La coexistence, au fond, est une forme de guerre froide...» <sup>35</sup>.

f) Le déplacement continu, qui se produit de nos jours, du schéma; salarié - employeur - contrat de travail, qui était le fondement du Droit du Travail,

31. «Les ouvriers et le progrès technique» (enquête universitaire), Paris, 1966, p. 250.

32. Brun - Galland : Droit du Travail, III, p. 26, Durand (- Vitu) : Droit du Travail, III, No 20.

33. «Syndicats», p. 209.

34. Grég. Cassimatis : Le rôle des syndicats dans l'application du Droit Social, dans le tome : «L'État, la Société et le Droit», Paris (Sirey), 1965, p. 94.

35. Cassimatis, op. cit., p. 90.

vers le schéma : syndicalisme - entreprise - convention collective de travail intègre ces derniers éléments comme fondements du Droit Social, devenu troisième branche autonome du Droit.

Le syndicalisme, l'entreprise comme communauté de travail et la convention collective qui se conclut entre ses deux partenaires sociaux, en tant qu'institutions du Droit Social, constituent le facteur de planification collective des conditions de vie, non seulement de la masse des salariés, mais aussi de l'environnement social dans la civilisation moderne.

Le Droit Syndical, en tant que Droit des groupes sociaux, constitue une branche du Droit Social, dont seules les procédures sont capables d'apporter des solutions aux problèmes du syndicalisme ouvrier et des relations professionnelles.